



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 21/11/2013

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS
M. PAILLET
Mme NICOLAU-GUILLAUMET

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
Mme FELISIO (FO)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUEL (Solidaires)
M. NEVADO (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Les positions de Force Ouvrière sur la démarche stratégique du Directeur Général des Finances Publiques ne vous sont pas inconnues. Nous y sommes opposés et nous en demandons son retrait. Nous savons que la « démarche stratégique » comme les « démarches stratégiques » des autres administrations du ministère, s'inscrit dans la mise en œuvre de la MAP, digne héritière de feu la RGPP et déclinaison de l'Acte 3 de la Décentralisation.

Pour Force Ouvrière, l'Acte 3 de la Décentralisation remplit une fonction précise : par le jeu de conventions entre l'Etat et les régions ou d'autres collectivités, le gouvernement s'apprête à dépecer l'Etat et à substituer à la République une et indivisible, où les citoyens sont traités de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire national, une République des territoires, balkanisée. A l'évidence, les décisions sont déjà arrêtées. La preuve en est donnée par le projet de loi de finances 2014. Il se caractérise par une poursuite de la politique d'austérité où les agents de la DGFIP voient leurs moyens amputés de façon drastique : 1 966 suppressions d'emplois, moins 4% de crédits de fonctionnement et moins 2,6% de crédits d'investissement.

Face à de telles annonces, à qui le Directeur Général fera-t-il croire que les services pourront mieux remplir leurs missions ?

Dans un contexte de suppression régulière des emplois depuis plus de 15 ans (plus de 26 000), et où la DGFIP est considérée comme une administration non prioritaire, son destin risque de se résumer à une dépréciation du champ et de la qualité d'exercice des missions, ainsi qu'à la restructuration du réseau des postes comptables et des services, conformément au dogme de la réduction de la dépense publique.

La démarche stratégique n'est rien d'autre que l'instrument de ce dogme : c'est elle qui va mettre en musique la politique de diminution de tous les moyens, et préparer de véritables « plans sociaux » où des milliers d'agents risquent de voir leur service disparaître et d'être contraints à des mobilités très importantes.

Les fortes inquiétudes des personnels de la DDFiP du Cantal sont donc légitimes. Et ils ne sont malheureusement plus étonnés des nombreux dysfonctionnements. Parmi eux, citons notamment la cacophonie sur les avis et envois des taxes foncières en octobre dernier : absence d'indication claire de la date limite de paiement sur un premier avis, envoi d'un second qui a engendré des doubles paiements, des appels et passages au guichet très nombreux. Cet incident a engendré un surcroît de travail important ces dernières semaines au CDIF, et dans les Trésoreries et SIP, tout en écornant un peu plus l'image de notre Administration.

Dans ce contexte particulièrement sombre, Monsieur le Président, les agents de la DDFiP du Cantal espèrent que sur le peu de sujets sur lesquels un Directeur départemental a encore un pouvoir de décision, vous saurez les écouter. A l'ordre du jour de ce CTL figure ainsi les ponts naturels, sujet qui, il y a 2 ans, où comme cette année figurait 6 possibilités de ponts naturels, avait été un imbroglio sans nom dans notre département. La position de FO sur ce sujet reste la même qu'il y a 2 ans : nous vous demandons de lancer une enquête auprès de l'ensemble du personnel du département par mél par exemple puis bien évidemment d'en tenir compte dans votre décision. Nous espérons être cette fois-ci entendu et qu'ainsi ce dossier soit géré de manière rationnelle. »

M. Defays est bien conscient du surcroît de travail pour nos services qu'a engendré le double envoi des taxes foncières, et s'interroge sur le contrôle qualité censé être réalisé en amont par le Centre éditique.

Concernant la démarche stratégique, il la considère comme logique pour notre Administration Il nous indique que la réduction de moyens budgétaires et d'effectifs n'est pas inscrite dans ce document.

Après relecture de ce document, certes aucun chiffrage n'est indiqué, mais la diminution de nos moyens y est clairement indiqué : « nécessité de diminuer nos coûts de gestion » (p. 36) – « Afin de contribuer à la soutenabilité du budget de la DGFIP et de ses déclinaisons déconcentrées, un plan d'économie et de productivité est préparé chaque année » (p.40).

Enfin, il indique que le recrutement récent de 2 agents PACTE au SIP d'Aurillac s'explique par la situation de la catégorie C dans la filière fiscale, où il n'y aucune candidature nationale de mutation sur la RAN d'Aurillac.

1) Approbation du PV de la réunion du 7/05/2013 :

Ce PV est adopté.

2) Changements des horaires d'ouverture et des horaires variables à la Trésorerie de Saint-Mamet :

Suite à une demande des agents concernés, la Trésorerie de Saint-Mamet sera dorénavant fermée le vendredi après-midi.

Considérant que cette demande émane directement des agents, nous avons voté « Pour » comme les autres organisations syndicales.

3) Ponts naturels 2014 :

Cette année il y avait 6 possibilités de ponts naturels : les vendredis 2, 9 et 30 mai, le lundi 10 novembre et les vendredis 26/12 et 2/01/2015.

Comme indiqué sur notre déclaration liminaire nous étions favorable à ce que l'administration consulte les agents.

L'administration en a décidé autrement et a proposé comme ponts naturels les **vendredis 02 mai, 09 mai et 26 décembre.**

Préalablement au CTL, aucune proposition de la Direction locale n'avait été communiquée aux organisations syndicales. Nous considérons que sur ce sujet la Direction a souhaité décider unilatéralement, ce qui nous semble contraire à un dialogue constructif.

FO a voté contre ce choix pour les raisons invoquées ci-dessus.

La CGT, opposé aux ponts naturels, a également voté contre et Solidaires s'est abstenu.

4) Le bilan de la notation 2013 :

Pour information un bilan nous a été dressé.

Le nombre de recours a fortement diminué. A ce titre la Direction Départementale avait mis en réserve 2 fois 1 mois an catégorie A, 3 fois un mois et 1 fois 2 mois pour les catégories B et C. Ces mois, en définitif non attribués en dépit des recours, seront toutefois reportés sur 2014.

Nous considérons que nous ne pouvons pas tirer un véritable bilan de ce nouveau système d'évaluation après une seule année.

5) Le bilan de la formation professionnelle 2012-2013 :

Concernant la formation professionnelle sur la période du 01/09/2012 au 31/08/2013 les formations reçues par les agents représentent 974 jours dont 452 en local pour 712 agents. Il est à noter que 17 agents se sont inscrits, sur cette période, aux préparations de concours.

6) Déontologie : le contrôle du respect par les agents de leurs obligations fiscales:

Un bilan de ces contrôles nous a été dressé et aucune anomalie n'a été constatée sur notre département.

7) Plan de titularisation des personnels contractuels de la DGFIP :

A la DGFIP, 2 200 contractuels (de droits publics) sont recensés. Il y en a 19 dans notre département avec 2 agents dont le temps de travail est supérieur à 70 % et qui, selon la loi du 12/03/2012, sont autorisés à être titularisés sur la base d'un entretien.

Suite à ce dernier nos deux collègues devraient être titularisés en 2014.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la très probable titularisation future de ces agents et de la fin de leur précarité.

8) Questions diverses :

Un emploi handicapé de catégorie « C », filière gestion publique, est à pourvoir dans notre département : 14/01 date butoir de dépôt des candidatures pour un recrutement au 01/09/2014.


Suite à notre demande, M. le Directeur nous indique qu'il n'a aucune information à apporter sur les mouvements sociaux qui ont perturbés les Centres d'encaissements de Créteil, Lille, Rennes, ainsi que de la Trésorerie du Contrôle Automatisé de Rennes.

Enfin, concernant les travaux de la Cité administrative d'Aurillac, rien de nouveau sous le soleil (ou la neige..), et notre direction est toujours en attente de réponses des diverses administrations centrales. M. Defays nous précise que les éventuels travaux ne se feront pas, quoi qu'il en soit, au plus tôt avant plusieurs mois sur site occupé ou non.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Marie-Thérèse Félisio.

 **FO DGFIP** à vos côtés,
 **FO DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

 FO DGFIP <i>la force syndicale</i>	BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____ , le _____	signature _____

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt